

Informations pratiques

PROGRESS COM

Contact : Equipe Scolarité 01 44 54 16 00 contact@ecoleprogress.com

Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap



Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap : j.msihid@ecoleprogress.com

Formation :

Objectifs de la formation

Le titulaire du diplôme est capable :

- D'évaluer les droits et biens immobiliers sur un marché donné et de promouvoir les biens ou les droits destinés à une clientèle. De négocier pour le compte des différentes parties en présence et de rédiger les principaux contrats inhérents aux activités de vente ou location immobilière.
- Dans le cadre de la gestion de copropriété, de prendre en compte l'environnement juridique de l'immeuble, d'organiser et tenir les assemblées générales, d'assurer la gestion budgétaire et comptable de l'immeuble, et d'assurer la conservation et l'entretien de l'immeuble.
- Dans le cadre de la gestion locative, d'effectuer la conclusion de mandats de gestion en fonction des particularités du bien, gestion des baux sur toute leur durée.
- D'entreprendre la négociation liée aux activités d'entremise (acheteur/vendeur, bailleur/locataire, entreprise/client...), d'animer des réunions et de groupes (copropriétaires, conseil syndical, association de locataires...), de produire des messages à caractère administratif, juridique, commercial et/ou informationnel à destination de prospects, vendeurs, acheteurs, bailleurs, locataires, administrations... de gérer la médiation entre les acteurs et les partenaires du secteur privé et/ou du secteur de l'immobilier social.
- D'identifier et de mettre en œuvre les règles de droit qui s'appliquent aux différents acteurs de l'immobilier, de formuler les problèmes posés et de proposer une solution pertinente argumentée, d'analyser et interpréter le fonctionnement des différents marchés, identifier les mesures mises en œuvre dans le cadre des politiques du logement. De repérer les contraintes d'urbanisme et réglementaires afférentes aux opérations envisagées.

Chaque bloc peut être validé indépendamment.

La validation de tous les blocs permet d'obtenir le titre du BTS Professions Immobilières.

Caractéristiques de la formation

RNCP 14922

Enseignements professionnels :

U31 – DROIT ET VEILLE JURIDIQUE

U32 – ÉCONOMIE ET ORGANISATION DE L'IMMOBILIER

U33 – ARCHITECTURE, HABITAT ET URBANISME, DEVELOPPEMENT

DURABLE

U4 – COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

U51 – TRANSACTION IMMOBILIERE

U52 – GESTION IMMOBILIERE

U D'initiative Locale

Enseignements généraux :

U1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

Taux de réussite et valeur ajoutée

Toutes filières et tous statuts confondus :

53.6% de nos étudiants interrogés ayant arrêté leurs études après l'obtention de leur BTS ont trouvé un emploi immédiatement.

78.2% de nos étudiants interrogés jugent que leur formation à ProgressCom a été bénéfique pour leur poursuite d'études.

▮ Taux d'interruption en cours d'année : 11.42%

Rentrée

Septembre

Durée et tarifs

En initial :

Durée : 2 ans

Statut : étudiant

Prix :

- 1^{ère} année 4290 euros

- 2^{ème} année : 4290 euros

En alternance :

Durée : 2 ans

Statut : Salarié alternant (Contrat : CDD de 12 à 24 mois)

Prix : Formation gratuite (Financée par l'entreprise)

Salaire : de 23 à 100% du SMIC selon votre âge, l'année de formation et le type de contrat (1^{ère} ou 2^{ème} année de BTS)

<p>U2 – LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE 1</p> <p>Méthodes mobilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace numérique de travail - Possibilité de cours en distanciel - 9 salles de cours - Écrans numériques <p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu des connaissances par les professeurs (DST hebdomadaires, exercices notés, devoirs maison). - BTS blancs deux fois par ans (préparation aux écrits et aux oraux). - Evaluation de l'acquisition des compétences en entreprise (carnet d'apprentissage, visites en entreprise...) - Validation de stages (10 semaines en 1^{ère} année et 4 semaines en 2^{ème} année) dans le domaine de l'immobilier. - Examen final : passage de l'examen du BTS au mois de mai en général. <p>Chaque bloc peut être validé indépendamment. La validation de tous les blocs permet d'obtenir le titre du BTS Professions Immobilières.</p> <p>Métiers et domaines d'activité Débouchés professionnels : Agent immobilier, Administrateur de biens immobiliers, Négociateur en biens immobiliers, Technicien immobilier, Promoteur immobilier, responsable agence immobilière, Gestionnaire de biens locatifs, Gestionnaire de copropriété</p> <p>Secteurs d'activité : Secteur de la construction et de l'habitat, de la commercialisation, la location, et gestion individuelle et collective de biens neufs ou anciens.</p> <p>Conditions d'admission (Diplômes et modalités d'admission)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un diplôme niveau Bac Général, Technologique, Professionnel Tertiaire, ou équivalent, au minimum. - La candidature se fait sur sélection de dossier et entretien de motivation individuel. <p>Pour les candidatures en alternance, l'inscription ne sera définitive qu'à la signature d'un contrat (Professionnalisation ou Apprentissage).</p>	<p>Rythme de l'alternance</p> <p>2 jours au centre de formation / 3 jours plus la totalité des vacances scolaires* en entreprise (pour chaque année de formation).</p> <p>* sauf périodes indiquées dans le calendrier de formation en alternance.</p> <p>Suite de parcours post diplôme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Licence professionnelle de l'immobilier et de la construction, métier du droit de l'immobilier, activité immobilière, management et droit des affaires... - Licence Droit Économie Gestion, parcours professions métiers de l'immobilier, Économie et Gestion parcours MIPI (Management, Ingénierie des services et Patrimoines Immobiliers)... - Bachelor gestion locative et syndic, management de l'immobilier, affaires immobilières, gestion du patrimoine... - <p>Équivalence et passerelle</p> <p>120 crédits ECTS</p> <p>Passerelle : Dans le cadre d'une reconversion professionnelle pour une personne ayant exercé dans le domaine de la vente et du conseil ou tout autre domaine, ce BTS constitue une passerelle vers les métiers de l'immobilier.</p> <p>Admission définitive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après la validation de la candidature par la commission de l'établissement - À signature du règlement intérieur et conditions générales de ventes pour les étudiants en initial - À la signature d'un contrat d'alternance (ou au paiement de la formation si pas d'obtention d'entreprise)
--	--